


<p>Avis de vacance</p>  <p>Ville de Saint-Martin-d'Hères</p>	<p>Cadre d'emplois : animateur territorial</p> <p>Quotité : Temps plein</p> <p>Publication: Interne/externe <i>durée de publication: 1 mois minimum (article 4 du Décret n° 2018-1351 du 28 décembre 2018 relatif à l'obligation de publicité des emplois vacants sur un espace numérique commun aux trois fonctions publiques).</i></p>	<p>Date de mise à jour 22/09/2022</p> <p>Note de service n°2022/97</p> <p>EL/MN/SD</p>
<p>Filière : Animation Catégorie : B</p>	<p>Délai de dépôt des candidatures Mecredi 26 octobre 2022</p>	
<p>DIRECTION GENERALE DES SERVICES / DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DIRECTION GENERALE ADJOINTE A LA POPULATION AFFECTATION : Education enfance</p>		
<p>Un(e) coordinateur/trice du programme de réussite éducative 2-16 ans et des équipes pluridisciplinaires de soutien (EPS) CDD 12 mois RENFORT</p>		

Contexte

La commune de Saint-Martin-d'Hères, en pleine croissance démographique (39 000 habitants), est la 2ème ville du département de l'Isère. Elle est au cœur du développement de nombreux projets et accueille le Domaine Universitaire avec près de 50 000 étudiants et employés. Ville dynamique, innovante et solidaire, attachée à un service public de qualité, efficiente et ancrée dans la proximité avec les usagers, elle fait partie de l'agglomération de Grenoble Alpes Métropole (près de 450 000 habitants).

Missions du service

Sous la responsabilité de la directrice Education Enfance, l'intervenant assurera la coordination du programme de Réussite Éducative. Il / elle recevra l'ensemble des familles pour élaborer avec les parents et les acteurs sociaux et éducatifs un projet éducatif partagé pour les enfants de 2 à 16 ans. Il / elle accompagnera les référent(e)s dans leur travail auprès des familles et des enfants du territoire et assurera également des accompagnements (individuels ou ateliers langage).

Missions du poste

- Coordination du Programme de Réussite Éducative (PRE) 2-16 ans-
- Coordination des équipes pluridisciplinaires de soutien (EPS)
- Accompagnement des enfants et des familles

Activités du poste

1- Coordinateur/trice du PRE

Prise en compte des demandes d'accompagnement et suivi de chaque situation

Recrutement et formation des référents de parcours vacataires

Lien avec les acteurs sociaux et éducatifs du territoire

Participation aux réunions mensuelles des coordinateurs PRE à l'échelle de la métropole

Suivi de tableaux concernant le nombre d'enfants suivis et le budget dépensé

Organisation, mise en place et animation des ateliers langagiers dans certaines écoles maternelles

Assurer, ponctuellement, le remplacement de référents de parcours

2- Coordinateur/trice des équipes pluridisciplinaires de soutien.

Prise en compte des demandes : réceptions des saisines et rencontres avec les familles/enfants/jeunes, contacts avec les professionnels concernés

Organiser et animer l'équipe pluridisciplinaire de soutien

Assurer le suivi des accompagnements et des parcours individualisés : mise en place des accompagnements, évaluation intermédiaires et finales avec la famille et les acteurs éducatifs

Recruter, animer et former l'équipe des référents de parcours

3- Accompagnement des enfants et des familles

Mise en place des préconisations élaborées par l'Equipe pluridisciplinaire auprès des familles (accompagnement dans l'inscription à un club sportif, à l'accueil de loisirs, etc.)

Prise en charge de certains accompagnements d'enfants, soit dans le cadre d'accompagnements individuels, soit dans le cadre des ateliers langage en maternelle

Participation aux activités de la direction Education Enfance par le biais de réunions thématiques, d'événements festifs sur le territoire ou encore des accueils de loisirs sans hébergement

Profil recherché

Savoir faire

Appliquer les techniques de conduite de projet d'animation

Appliquer les techniques d'accueil

Appliquer les techniques d'observation et d'écoute (enfants, parents, équipe éducative)

Appliquer et faire appliquer les procédures des services partenaires internes et externes (Education Nationale...)

Appliquer et faire appliquer les règles d'hygiène, de santé et de sécurité en direction des usagers

Appliquer les méthodes et techniques du management de proximité

Appliquer et faire appliquer les techniques de communication orale (écoute, reformulation, gestion des conflits...)

Appliquer et faire appliquer les techniques d'organisation / gestion du temps / gestion des priorités

Utiliser internet, un intranet, une messagerie électronique

Utiliser une suite bureautique dans ses fonctions avancées : saisie, mise en forme....

Connaissances :

Dispositifs dans le domaine de l'éducation et de l'aide à l'enfance -

Fonctionnement du système scolaire en général et de l'école en particulier

Dispositifs particuliers du secteur d'intervention : législation et réglementations relatives à la protection de l'enfance - PEL /PEDT.....

Caractéristiques du public : enfant - adolescent et jeune adulte – porteur de handicap - et des institutions partenaires dans le domaine de l'éducation.

Connaissances pédagogiques liées au public -- Besoins fondamentaux du public suivi

Communication écrite : bonne connaissance - Capacités rédactionnelles et administratives

Qualités :

Savoir être à l'écoute des familles, neutralité bienveillante

Respect de la confidentialité

Capacité en matière de médiation pour restaurer un climat de confiance entre la famille et les institutions.

Capacité d'adaptation et de travail interpartenarial

Capacité d'analyse et d'accompagnements de professionnels autour de problématiques diverses

Sens de la communication et management d'équipe

Aisance relationnelle

Discrétion professionnelle (secret professionnel, acceptation de la charte de déontologie et de confidentialité)

Capacité d'écoute

Travail en partenariat (éducation nationale, services de la commune...)

Conditions

Conditions d'accès / Aptitudes / Spécificités

- Niveau Bac + 2 minimum, ou formation en cours dans le domaine social ou éducatif
- *Nouvelles obligations / Extrait du site jeunes.gouv.fr – mise à jour avril 2015*
- *Sont interdites ou rendues incapables d'exercer quelque fonction que ce soit auprès des mineurs :*
 - les personnes faisant l'objet d'une incapacité pénale (L. 133-6 du CASF), donc ayant un casier judiciaire en lien avec certains délits ;
 - les personnes faisant l'objet par le préfet d'une mesure administrative d'interdiction ou de suspension (L. 227-10 du CASF)
- Permis B
- Expérience professionnelle auprès d'enfants et d'adolescents, de familles et de partenaires institutionnels.

Conditions d'exercice particulières

- Organisation du temps de travail selon règlement intérieur spécifique : présence nécessaire le mercredi après-midi et jusque 18h au moins 3 soirs par semaine (lundi, mardi, jeudi ou vendredi). Souplesse possible sur les horaires du matin, dans le cadre des volumes horaires définis par le règlement intérieur du temps de travail
 - Moyens mis à disposition : outils informatiques et de communication
 - Encadrement d'une équipe composée de 3 à 5 personnes
 - Lieux d'interventions : écoles, accueils de loisirs de la ville, centre du mûrier
 - Organisation des congés permettant d'assurer la continuité du service
 - Déplacements réguliers
 - Port d'une tenue correcte et adaptée aux activités
 - Disponibilité avec capacité d'adaptation en fonction des charges de travail
- Relations fonctionnelles : Métro, Conseil général, Éducation Nationale, services de la ville (CCAS, service enfance, etc.), associations diverses.

Conditions de rémunération

- Traitement de base aux conditions de la Fonction Publique Territoriale (FPT)
- Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Avantages et participations de l'employeur

Sans condition d'ancienneté

- Plan de Déplacement d'Administration (PDA) remboursement à hauteur de 70% de l'abonnement (plafond de 86,16€ /mois)
- Mutuelle labellisée FPT : participation selon la composition de la famille
- Prévoyance labellisée FPT : participation selon l'indice

Sous condition de 3 mois d'ancienneté

- Prime annuelle : versée en 2 fois (juin et novembre)
- Proposition d'adhésion au Comité des Œuvres Sociales (COS) donnant droit à des prestations et avantages (loisirs, culture, événements, familiaux...)

Les activités et compétences sont susceptibles d'être actualisées en fonction de l'évolution du service public, des techniques de travail et des organisations.

Les fonctionnaires du cadre d'emplois des **animateurs territoriaux** en fonction ou les agents non titulaires dans le cadre de l'article L332-23 disposition 1 du CGFP voudront bien faire acte de candidature (CV et lettre de motivation) sur le site de la ville :

<https://www.saintmartindheres.fr/mairie/la-ville/offres-emploi>

Les candidatures internes se font sous couvert du chef de service.

(tampon)

Le Directeur Général des Services

